

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15](#)
(7)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 27 mai 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 27 mai 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (197r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bertrand, 27 mai 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43112>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 mai 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bertrand \[Charleville\]](#)

Lieu de destination Charleville-Mézières (Ardennes)

Description

Résumé Sur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Godin émet l'hypothèse que la lenteur que Corneau frères mettent dans leur poursuite pourrait être l'indice qu'ils se sont fourvoyés dans un mauvais procès. Godin demande à Bertrand d'interroger Corneau frères pour savoir s'ils sont disposés à abandonner l'affaire à condition qu'ils remboursent les frais engagés par Godin.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Corneau frères](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Lyon 27 mai 1864

Monsieur Portant

avant de satisfaire à la demande que
 me fait votre lettre du 26 et il me vient
 à la pensée de vous demander si les conclusions
 que ces Messrs Cassara mettent dans leur
 poursuite contre moi ne seraient pas un
 indice que ces Messrs reconnaissent être fourrés
 dans un mauvais procès. Je vous envoie donc
 obligé de voir et de me dire si ne seraient
 pas disposés à laisser la affaire. Quant
 à moi je n'ai pas à sacrifier en gain de
 avec mon temps à semblable affaire et je
 ne me refusais pas à abandonner tout. Mais
 on ne peut venir me dire maintenant faire
 le remboursement sur état justifié des frais
 qu'ils m'ont occasionnés dans cette affaire.
 Veuillez me répondre après avoir été rendu
 compte et si ces Messrs ne sont pas dans
 les dispositions conciliantes que leur intérêt leur
 commande je vous demanderai de quitter
 l'affaire.

Veuillez agréer Monsieur Cassara
 ma parfaite considération.

Godin